

Problème de surfacturation que faire

Bonjour Mr,

Mme et Mr T de la B ,nous revenons vers vous pour notre problème de surfacturation. (sur l'année 2016 1202.62 €) et pour le (1er trimestre 2018 1153.35 €)!!!!

>> Comme je vous l'ai déjà précisé, après une intervention d'un technicien ENEDIS (c'est votre compteur d'avant qui ne tourné pas comme il devrait!!!),après opposition de notre facture d'avril, des échanges téléphoniques ont eu lieu,pour nous proposer un contrôle métrologique facturé 332.23€ et remboursable si le problème vient du compteur. Mais les techniciens nous affirment à 99% que les nouveaux compteurs sont fiable!!!!Donc nous refusons. La par contre EDF nous propose un MEDiateur du **groupe EDF**. Quand pensez vous? Nous savons qu'il existe UN MEDiateur DE L'ENERGIE NATIONAL le site (sollen.fr) avez vous entendu parler de cela ? Mardi 22 mai à 19h00 à la mairie de la Buisse une réunion est organisé, nous espérons avoir de nouveau conseil.

>> Avez vous les coordonnées de la personne de Pont de claix qui a pu se faire réinstaller un ancien compteur, nous aimerions bien la contacter.

Sur le Voironnais des personnes sont elles dans la même galère que nous ?

D'avance merci.

Mme, Mr T

en pièce jointe les derniers courriers que nous avons reçu.

Bonjour,

Il vaudrait mieux que ce monsieur se fasse poser un compteur classique en parallèle par un électricien pour vérifier sa consommation non ??

Pour saisir le médiateur de l'énergie il faut respecter la procédure :

Pour la bonne connaissance du dossier, j'ai rigoureusement suivi la procédure recommandée. J'ai introduit trois demandes de médiation auprès du Médiateur EDF, avant (c'est « obligatoire ») de présenter une demande médiation auprès du Médiateur de L'Énergie.

Mais aucun espoir de ce côté, c'est juste pour faire croire que nous sommes en démocratie .. le médiateur se range toujours du côté de EDF/ENEDIS et de toutes façons son avis n'est pas contraignant !

Hélène

Bonjour,

Nous ne savions pas qu'il était possible de se faire poser un compteur par un électricien. Avez-vous déjà vu ce cas ? Le médiateur du groupe EDF n'est pas le même que le médiateur de l'énergie " sollen.fr ". Donc comme on comprend, nous sommes dans l'obligation de passer par le médiateur que EDF nous a indiqué par courrier ? On pense quand passant par eux rien ne sera gagné.

A très bientôt.

Mme et Mr T

Bonjour,

Je parle bien d'un compteur en parallèle pas d'un compteur qui remplace le linky.

<https://www.travauxavenue.com/electricite-alarme-domotique/guide-travaux/gros-travaux-electricite/installer-sous-compteur-electrique/>

Vous ne pourrez apporter la preuve avec ce dispositif mais vous saurez si vous avez intérêt à accepter la pose d'un compteur de contrôle par EDF.

Concernant, l'obligation de passer par le médiateur EDF avant de saisir le médiateur de l'énergie, c'est une personne ayant eu à le faire qui me l'a expliqué.

Je n'ai jamais fait moi-même la démarche.

Par contre, n'espérez pas plus du médiateur de l'énergie .. son rôle est de promouvoir le Linky.

Hélène

Surfacturation Linky que faire ?

Etape 1 / Contrôle :

- faire poser par un électricien agréé un compteur en parallèle et contrôler si les comptages sont identiques (marge plus ou moins 5 %).

Etape 2 / Si cette marge est dépassée, surtout ne pas contacter ENEDIS, mais contacter un Avocat pour introduire une demande d'expertise judiciaire via une Ordonnance, c'est la seule procédure opposable dans ce cas contre EDF/ENEDIS.

Si tel est le cas et même si monsieur Lionel T.... ne soutient pas les actions, l'organisation pilotera et prendra en charge la totalité des frais de la procédure (merci aux militants qui soutiennent les actions ...)

Etape 1 Bis en parallèle de l'étape 1, contrôle de l'installation :

- Faire réaliser par un électricien agréé [une simple dérivation provisoire à la sortie du disjoncteur afin de tester et d'analyser tous les sous-tirages possible de l'installation par un simple consommètre à 40 euro.](#)

Comment procéder :

- Couper tout ce qui fonctionne dans la maison, le consommètre doit indiquer 0 en kW et kVA pour la puissance et 0 en kWh pour la consommation

A - Brancher tous les appareils **indépendamment les uns après des autres** et sur une feuille de papier (faire un tableau) lister tous les chiffres de puissances, cos phi et consommation un après les autres.

B - Ensuite contrôler s'il y a conformité avec les caractéristiques des appareils afin de détecter une éventuelle anomalie qui pourrait avoir effectivement une incidence qui se retrouve évidemment sur la facturation.

S'il n'y a pas d'anomalie constatée alors dans ce cas le comptage du Linky est faux !

Bien cordialement à tous
Hugo

A moins que les harmoniques du CPL n'occasionnent une surconsommation ...

Hélène

LDE : **Oui, mais dans tous les cas cela sera mis en évidence avec le consomètre**

Mais qui comprend en pourcentage des 35 000 000 c'est peut-être 0,0001 %

Hugo

Et peut être essayer de vérifier l'activation du chauffe-eau, comme dans la mésaventure de ce monsieur de Noisay :

<http://emovmouvement.eklablog.com/temoignage-n-34-linky-vecteur-de-surconsommation-a144533652>

Maud

Oui oui, pour le détecter c'est très simple : [un consomètre à 30/40 € met tout en évidence, puissance et consommation même pour le chauffe-eau](#)

Hugo

Bonjour Hélène,

Vous écrivez:

"Je parle bien d'un compteur en parallèle pas d'un compteur qui remplace le linky".

Oui, mais ce serait plus précis de parler d'un compteur raccordé en série.

Je vous salue bien cordialement.

Jean PIERRE-BEZ.

Vous excuserez mon approximation de novice !

Il est vrai que je ne me suis jamais autant intéressée au fonctionnement de mon compteur électrique !

Hélène

Oui vous avez raison, je me suis mal exprimé !